



Saint-Contest, le 28 juillet 2026

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Esplanade Jean-Marie Louvel
Direction de la Culture
14027 CAEN CEDEX 9

N°/Réf. : BM/ACN/LP/DB 2607-083

Objet : ECLAT(S) DE RUE – EDITION 2026

Monsieur le Maire,

Par courriel du 25 mars 2026, vos services ont sollicité Ports de Normandie aux fins de pouvoir organiser sur le domaine public portuaire la manifestation « Eclat(s) de rue », du 27 au 29 août 2026 inclus. Différents spectacles, répartis sur le domaine public portuaire, se dérouleront sur les quais et terre-pleins Gaston Lamy et de Normandie, à Caen.

Pour ce faire, vous souhaitez occuper les lieux du 25 au 31 août 2026. Aucun spectacle nautique n'est prévu, seul un **DPS** nautique et des barrières seront posées aux zones les plus à risque des quais.

Vous attendez environ 10 000 personnes maximum sur les trois jours, dont 5 000 personnes en instantanée.

Après avis favorable de la CCI Caen Normandie, de la SPL Nautisme Caen Ouistreham et de la Capitainerie du port de Caen-Ouistreham, je vous autorise à occuper le domaine public portuaire de Ports de Normandie aux fins d'organiser cette manifestation, **sous réserve que vous respectiez les prescriptions suivantes :**

- La manifestation devra se dérouler aux lieux et dates, y compris les dates d'installation et de désinstallation, cités ci-dessus ;
- Les emprises portuaires que vous occuperez étant sous concessions, vous devrez signer une convention ou obtenir une autorisation d'occupation temporaire de la CCI Caen Normandie et de la SPL Nautisme Caen Ouistreham. Egalement vous devrez suivre leurs prescriptions respectives ;
- Vous devrez suivre les prescriptions de la Capitainerie du port de Caen-Ouistreham ;
- Vous devrez suivre les dispositions de l'arrêté n°2026-080 du 28 juillet 2026, ci-annexé, qui interdit le stationnement et la circulation des véhicules au public sur les emprises citées ci-dessus. L'arrêté devra être affiché sur place par vos soins ;
- La présente autorisation pourra être annulée à tout moment pour des raisons de sécurité et notamment en cas d'escale imprévue d'un navire, laquelle peut nécessiter l'activation de la Zone d'Accès Restreint sur le quai Gaston Lamy.

PORTS DE NORMANDIE

3, rue René Cassin – 14280 Saint-Contest – 02 31 53 34 61
contact@portsdenormandie.fr - portsdenormandie.fr

Le déroulement de cette manifestation s'effectue sous votre entière responsabilité. Il vous appartient de vous assurer des consignes et de la sécurité des participants et du public. Vous serez responsable des dommages de toute nature, causés par votre faute, par celle des participants, par celle du public, par celle des personnes dont vous avez la charge, par celle du matériel engagé dans le cadre de la manifestation, causés aux tiers et au domaine public portuaire (ouvrages d'art et de navigation, quais et terre-pleins).

Enfin, je vous serais reconnaissant de fournir à mes services une attestation responsabilité civile de la commune en cours de validité **avant le 25 août 2026.**

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Président du Syndicat Mixte
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques**



Pour le Président du Syndicat Mixte
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Bertrand MARSSET

Bertrand MARSSET

P.J : arrêté n°2026-080

Copie : CCI Caen Normandie
SPL NCO
Capitainerie du port de Caen-Ouistreham
CUCLM
Mairie de Mondeville

////////////////////
PORTS DE NORMANDIE

3, rue René Cassin – 14280 Saint-Contest – 02 31 53 34 61
contact@portsdenormandie.fr - portsdenormandie.fr